

Louvigné de Bais, le jeudi 10 septembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du conseil municipal aura lieu le :

**Mardi 15 octobre 2024**  
**à 19h00 à la salle Intermède**

Ordre du jour :

- ❖ **Ressources Humaines**- Création de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité – catégorie C – service enfance jeunesse pour l'année 2025
- ❖ **Ressources Humaines** - Avantages en nature
- ❖ **Ressources Humaines**- Création de poste non permanents pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent
- ❖ **Domaine et patrimoine** – Cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit « La Croix Méance »
- ❖ **Urbanisme** -Rétrocession voirie - transfert amiable des voies et réseaux des lotissements résidence du Breil ou rue du Breil et cité Bel Air dans le domaine public (annule et remplace la délibération 2024.02.013)
- ❖ **Finances** – Cession de terrain communal dans le cadre de la construction d'une crèche privée
- ❖ **Intercommunalité** - Convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes membres de Vitré Communauté
- ❖ **Urbanisme** - Aliénation des chemins dit le Bas rampon, la Jupière

Comptant sur votre présence,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Thierry PIGEON

